

*Approche commune***Coderre parle d'une entente de principe**

(IL) - Le ministre fédéral Denis Coderre compare l'entente de l'Approche commune, qui sera signée mercredi entre les représentants de la nation innue et ceux des gouvernement du Québec et du Canada, à la signature d'une entente de principe d'une convention collective.

Selon lui, il s'agit d'un document de base qui va mener à un éventuel traité entre les trois parties concernées.

**A B R I E**

ISABELLE

ilabrie@lequotidien.com

Au cours d'une rencontre éditoriale tenue hier, le président du Conseil privé et ministre responsable de la Francophonie a admis qu'il y a du travail à faire pour expliquer ce dossier à la population.

«Dans l'Approche commune, il faut s'expliquer et aussi l'expliquer. Il faut se comprendre, mais aussi la

comprendre. Cette entente cadre ne comprend aucun montant ni aucune cession de territoire tant que le traité ne sera pas signé», souligne Denis Coderre.

Perception

Conscient des problèmes de perception dans la compréhension de l'entente, sur ses tenants et aboutissants, le ministre rappelle qu'à la base, les gens sont d'accord pour qu'une entente intervienne entre les deux paliers de gouvernement et le peuple innu. Il reste à établir les modalités qui vont mener à un traité.

«Le mot principe est important dans cette entente entre les peuples, tout comme l'ensemble des modalités», croit le ministre. Il n'a toutefois pas voulu commenter ou annoncer une éventuelle place de la société civile concernée au sein des négociations, se contentant de dire que des «surprises sont à prévoir lors de la signature de l'entente».

Concernant le dossier des commandites qui fait couler beaucoup d'encre à Ottawa ces jours-ci, Denis Coderre réaffirme n'avoir rien à se reprocher. Et cela, même si le Bloc québécois et le Parti conservateur l'ont encore accusé la semaine dernière de s'être immiscé dans le processus d'attribution d'un contrat de commandite de 500 000 \$ à l'agence Everest, dirigé par Claude Boulay, un ami de M. Coderre.

«Je n'ai rien à cacher. Un commissaire à l'éthique a même dit que je n'avais jamais donné de contrat. On ne défend pas l'indéfendable», a soutenu M. Coderre avec assurance.

Investiture d'André Harvey

Une formalité, mais il y avait 400 personnes

par Isabelle Labrie

(IL) - Désigner André Harvey

comme candidat libéral dans la circonscription de Chicoutimi-Le

Fjord pour les prochains élections fédérales n'était qu'une formalité puisqu'il ne faisait face à aucune opposition. N'empêche que près de 400 personnes se sont déplacées hier soir pour prendre part à cet événement couronnant celui qui se définit toujours comme un défenseur de la région avant tout.

Dans son discours, M. Harvey a parlé de ses préoccupations pour son comté et toute la région, mais il a aussi profité de la tribune pour écorcher ses adversaires du Bloc québécois, pour le plus grand plaisir de ses partisans, des gens d'un certain âge en grande majorité.

«Je vais vous confier un secret. Le plus bel emploi au Canada, c'est député bloquiste. Pendant quatre ans, les groupes et les entreprises ne vont pas te voir et en plus, tu peux dire presque n'importe quoi. Tu es un élu sans être imputable. Tu prends un thème, et tu organises une manifestation en faisant comme si c'était vrai. Les bloquistes ne sont pas obligés au rendement. Moi, j'ai toujours essayé de dire la vérité», affirme André Harvey.

Les dossiers de l'assurance-emploi, où les cotisations vont être diminuées de 4 milliards \$ cette

année, ceux de la formation et de l'économie sociale ont également été abordés. Sans compter celui de l'aluminium, sujet de prédilection d'André Harvey, qui occupe le poste de secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles.

«Nous commençons à avoir un bon discours devant les multinationales qui utilisent nos ressources, comme l'aluminium et l'électricité. L'exploitation de ces ressources doit obligatoirement se faire avec l'exigence de la création d'emplois», a-t-il soutenu. Il a expliqué qu'un mégawatt, dans une multinationale, donne l'équivalent du trois-quarts d'un emploi. Dans une usine de transformation, ce même mégawatt équivaut à 34 emplois. De là l'importance de miser sur la transformation de nos ressources naturelles.

Enfin, pour l'Approche commune, André Harvey reconnaît qu'il est déçu que l'entente de principe soit signée demain (mercredi). Mais il a la ferme intention de réussir à faire représenter la région dans le processus devant mener à un traité.

Trait d'union

Présent lors de cette investi-

ture, le ministre et président du Conseil privé Denis Coderre, a qualifié André Harvey de «trait d'union» entre le gouvernement d'Ottawa et la région. Selon lui, les bloquistes, Michel Gauthier en tête, doivent cesser de faire de la récupération politique sur des dossiers défendus par le député de Chicoutimi-Le Fjord, comme le Zoo de Saint-Félicien, devenu Centre de conservation et de biodiversité boréale.

«On a décidé de travailler pour la région. On ne score pas à tous les coups, on en échappe une de temps en temps, mais on se relève et on travaille pour que la région soit bien, car elle est plus importante qu'une option», a souligné le ministre Coderre. Pour sa part, le candidat libéral dans Jonquière-Alma, Daniel Giguère, a confié que pour lui, André Harvey est un modèle, un exemple, presque un professeur. Selon lui, la région regorge de dynamisme, mais a besoin d'outils pour se développer convenablement: «J'ai entendu quelqu'un dire que la région est dans le trou. Je réponds qu'il faut arrêter de creuser le trou en votant pour le Bloc québécois».

Négociations territoriales avec les Innus

Les organismes refusent de discuter avec les délégués régionaux

Baie-Comeau – Dénonçant encore une fois l'empressement du gouvernement du Québec d'entériner l'Entente de principe des négociations territoriales avec les Innus alors que selon eux personne n'en connaît les conséquences réelles, le Regroupement des organismes, associations, fédérations et des représentants du public des MRC de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan a fait savoir cette semaine qu'il refusait de discuter et d'échanger avec les représentants régionaux, Pierre Rousseau et Benoît Bouchard, jusqu'à ce que le texte de l'Entente de principe ait été soumis à trois juristes indépendants.

PATRICIA LAVOIE

Réunis à la Maison de la faune de Baie-Comeau, le 16 mars dernier, les représentants de divers organismes de la région ont ainsi dévoilé une décision prise au terme d'une assemblée tenue le 9 mars dernier. Le porte-parole du groupe, Gaston Lessard, a notamment indiqué que la volonté de soumettre l'Entente de principe à des juristes indépendants visait à en connaître la portée juridique, particulièrement en ce qui a trait à au titre aborigène et aux droits ancestraux. «Les organismes, en vertu de la déclaration canadienne des droits, ne se sentent non liés par les signatures de l'Entente de

principe et du traité qui pourraient intervenir à moins d'un référendum consenti aux Québécois et Québécoises des MRC visées au même titre que celui accordé aux Innus», a souligné M. Lessard avant d'ajouter que les organismes n'ont pas l'intention de tenir des assemblées, sans moyen, pour faire le travail du délégué régional sans garantie que leurs revendications seront transmises aux négociateurs et prises en considération. «Toutes les énergies déployées, les écrits, les mémoires et l'argent dépensé pour faire comprendre au gouvernement qu'il se devait d'avoir une ouverture d'esprit pour en venir à une entente harmonieuse entre les parties n'auront pas suffi

à faire broncher ce dernier d'une virgule du texte de «l'Entente de principe», a aussi précisé Gaston Lessard visiblement appuyé par l'ensemble des personnes présentes dans la salle.

Appui d'André Harvey

Déplorant qu'aucun député ne soit intervenu à l'Assemblée nationale pour questionner le gouvernement sur les négociations territoriales, Gaston Lessard a salué l'initiative du député fédéral de Chicoutimi-Le Fjord, André Harvey, qui a réclamé plutôt cette semaine le report de la signature de l'Entente par Ottawa. Les organismes ne comprennent d'ailleurs pas l'empressement du gouvernement à signer cette entente. «Le ministre Benoît Pelletier vient de nommer des figurants sans aucune connaissance du dossier et lesquels, par surcroît, ne sont ni imputables, ni responsables vis-à-vis les populations de toutes les conséquences qui découleront de cette Entente de principe. Ces messieurs font fi de l'entente et se disent rendu au niveau du traité, alors que les organismes se situent au niveau de la pierre angulaire, soit l'entente de principe. Nous réitérons les mêmes recommandations, lesquelles sont demeurées sans réponse», a également affirmé Gaston Lessard en citant les nombreuses zones grises du document dont très peu de gens ont pris connaissance selon lui.

Approche commune

Réaction à la suite de la poursuite de près de 3 milliards des Innus

Forestville – La semaine dernière, les membres de la Fondation Équité territoriale avaient convoqué une conférence de presse afin de réagir face à la poursuite de 2 milliards 650 millions de dollars que les communautés Innus intentaient contre les gouvernements du Québec et du Canada. On a indiqué que plus que jamais, avec la menace de ces poursuites, les gouvernements devaient arrêter les processus de négociation en cours.

NICOLAS ASSELIN

Encore du nouveau dans le

dossier de l'Approche commune alors que les responsables de la Fondation Équité territoriale ont fait une sortie

fracassante cette semaine, quelques jours après que les Innus Mamuitun aient intenté une poursuite de 2 milliards 650 millions contre le gouvernement du Québec et celui du Canada. On s'est dit scandalisé de la façon dont les autochtones tentaient de faire plier le gouvernement dans le dossier.

Ne pas signer

Monsieur Yvon Gobeil s'est dit troublé par cette nouvelle qui survient au moment où le ministre Pelletier souhaitait signer au plus vite l'entente de principe avec ce même groupe. Le groupe croit que la démarche des autochtones vient corroborer leurs démarches visant à ne pas ratifier l'entente dans sa teneur actuelle. On demande donc au gouvernement de ne plus bouger dans le dossier.

Selon le groupe, l'état doit profiter du fait qu'il est poursuivi, pour faire une pause dans le dossier et réévaluer sa position, ses stratégies avant de poursuivre les discussions. On va même jusqu'à dire que les gouvernements devraient aller jusqu'en Cour Suprême afin de voir comment la plus haute cour au pays évaluera la cause des Innus qui selon la Fondation Équité territoriale, auraient de la difficulté à prouver qu'ils ont occupé l'ensemble du territoire de façon continue.

Poursuivre sans poursuite

En conclusion, les gens de la Fondation Équité territoriale ont indiqué que les gouvernements ne devraient pas poursuivre les négociations tant et aussi longtemps qu'ils font face à des poursuites de la part de leurs interlocuteurs. On a aussi précisé que l'abandon de la poursuite ne doit en aucun cas être lié à la condition que les termes de l'entente finale soient ceux des autochtones. Il reste donc à voir comment le gouvernement réagira face à ses poursuites au cours des prochaines semaines.